Assurer plus facilement le « zéro phyto », c’est bel et bien l’objectif de la commune en choisissant de se doter d’un matériel de désherbage mécanique.

Et ce vendredi 9 juin, lors du conseil municipal, Sébastien Deshayes, adjoint en charge des travaux, a présenté ce matériel mutualisé par Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Médard et subventionné par la Bulle Verte et l’Agence de l’eau.

« Trois options ont été retenues à savoir le bras désherbage avec buse d’aspiration et protection anti-projections, un ensemble de balayage à 4 balais comprenant une cuve d’aspiration avec flexible aspire-feuilles et le groupe de lavage à haute pression. C’est la commune de Saint-Galmier qui va porter ce projet mais ce matériel sera utilisé par les trois communes. Il sera stocké aux services techniques de la commune de Saint-Galmier. Chaque commune disposera du matériel auquel elle a contribué conformément à une convention de mise à disposition restant à établir. Les réparations et frais d’entretien seront réglés par Saint-Galmier, puis répartis entre les trois communes au prorata de leur nombre d’habitants ».

**Permanence assistance fibre optique THD42 :** Jeudi 15 juin et jeudi 22 juin en mairie de Saint-Médard de 10 à 12 heures. Plus d'infos auprès de la mairie au 04 77 94 05 21.

Ce matériel utilisé hors saison des produits phytosanitaires sur les espaces publics, sera mutualisé.

Un projet de mutualisation visant à